



115936

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

0 250m
ECHELLE 1:5000

1

Approuvé par la Municipalité de Crans-près-Céligny
dans la séance du : 6 JUN 2016

Le Syndic :
La Secrétaire :

3

Adopté par le Conseil communal
dans la séance du : 26 JUN 2017

Le Président :
La Secrétaire :

Plan de base établi conformément aux données cadastrales
fournies par BSt-Bernard Schenk SA,
en date du 21 octobre 2016.

Authentifié le 07.11.16 Signature:

Novembre 2016
0749-PGA5000_Apgeb_170710-MW-FPD-cro-pab-jca

2

Soumis à l'enquête publique,
du : 15 NOV. 2016
au : 14 DEC. 2016

Le Syndic :
La Secrétaire :

4

Approuvé préalablement par le Département compétent
le : 14 DEC. 2017

La Cheffe du Département :

5

Mis en vigueur,
le : 4 DEC. 2018

urbaplan

LEGENDE

zone village

zone d'habitation de faible densité A

zone d'habitation de faible densité B

zone mixte A (artisanat-habitation)

zone mixte B (artisanat-habitation)

zone d'installations publiques / secteur à constructibilité restreinte

zone du château

zone de verdure

zone agricole

zone agricole et viticole protégée / avec vignes

zone spéciale 50a LATC

zone naturelle protégée liée aux étendues d'eau selon art. 41b OEau

aire forestière, avec lisière indicative

lisières constatées (cf document de constatation de nature forestière liée au PGA) distance à la lisière selon art.5 LVLfo (10 mètres)

secteur arborisé ou à arboriser

zone à plan existant

zone à occuper par plan d'affectation de détail

régions archéologiques (informations à titre indicatif)

cours d'eau et espace cours d'eau

périmètre de protection des rives

Dangers naturels

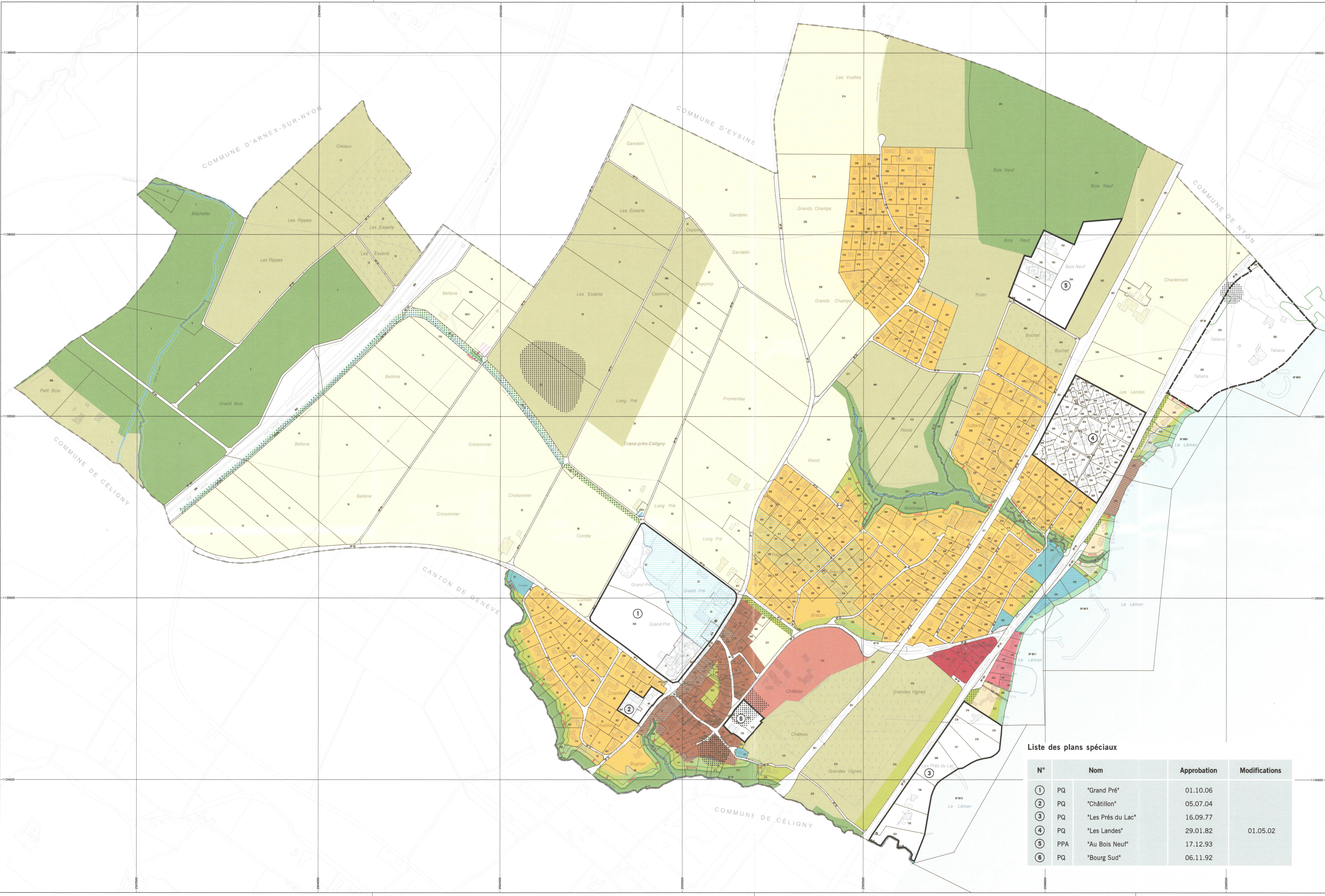
Secteurs de restrictions fortes

Secteurs de restrictions fortes "inondations"

Secteur de restrictions

Secteurs de restrictions "inondations"

Secteurs de restrictions "géologie"



Liste des plans spéciaux				
N°		Nom	Approbation	Modifications
①	PQ	"Grand Pré"	01.10.06	
②	PQ	"Châtillon"	05.07.04	
③	PQ	"Les Prés du Lac"	16.09.77	
④	PQ	"Les Landes"	29.01.82	01.05.02
⑤	PPA	"Au Bois Neuf"	17.12.93	
⑥	PQ	"Bourg Sud"	06.11.92	